

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 07 Avril 2021	Séance du : Mardi 13 Avril 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le treize avril, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 43	
Présents : 35	Pour : 43	
Absents : 2	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)

Absent(e)s : M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

44. Convention avec la DRAC Occitanie, la Région Occitanie, et le Département de l'Hérault attribuant le label de « scène conventionnée d'intérêt national, Art en territoire » au Théâtre Le Sillon

Monsieur VALERO rappelle que depuis 2014, la Communauté de Communes du Clermontais est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault.

Cette convention confère un label national au Théâtre Le Sillon (intitulé « scène conventionnée d'intérêt national Art en territoire) et assure la Communauté de Communes du soutien financier de ses partenaires. La précédente convention est arrivée à échéance en 2020. La DRAC Occitanie, qui pilote ce dispositif, en propose le renouvellement pour la période 2021-2024.

Elle assure un engagement financier pour les quatre prochaines années, à hauteur de :

- 80 000€ pour la DRAC Occitanie
- 91 000€ pour la Région Occitanie
- 78 000€ pour le Département de l'Hérault

En plus de cette convention, des subventions complémentaires sont octroyées chaque année pour des actions d'éducation artistique et culturelle par la DRAC (pour un montant d'environ 25 000€) et par le CD34 (pour un montant d'environ 15 000€).

En contrepartie de ce soutien financier, la convention fixe un cahier des charges à la collectivité (programmation de qualité, inscription dans des réseaux régionaux et nationaux, soutien à la création, éducation artistique et culturelle...)

La convention est liée au projet artistique et culturel défini par le Directeur du Théâtre, et présenté en annexe de la convention. Le Directeur du Théâtre est signataire *intuitu personae* de la convention.

En conséquence, Monsieur VALERO propose aux membres du conseil communautaire :

D'ADOPTER le conventionnement avec la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault attribuant le label de « scène conventionnée d'intérêt national, Art en territoire » pour le Théâtre du Sillon Lauzé.

D'APPROUVER l'inscription des crédits nécessaires au budget de la communauté de communes.

D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

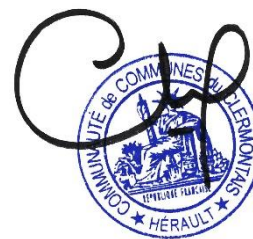
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **D'ADOPTÉ** le conventionnement avec la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault attribuant le label de « scène conventionnée d'intérêt national, Art en territoire » pour le Théâtre du Sillon
- **APPROUVE** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la communauté de communes.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Claude REVEL.